



Forum de l'ingénierie locale dans la Marne

12 AVRIL 2024



FRANCE 
RURALITÉS

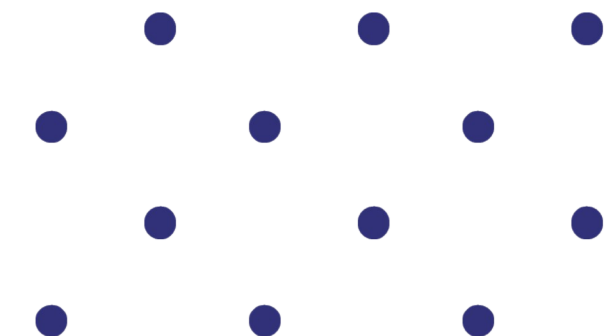
LES RURALITÉS,
AU COEUR
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

**Présentation du plan
FRANCE RURALITÉS**



**PRÉFET
DE LA MARNE**

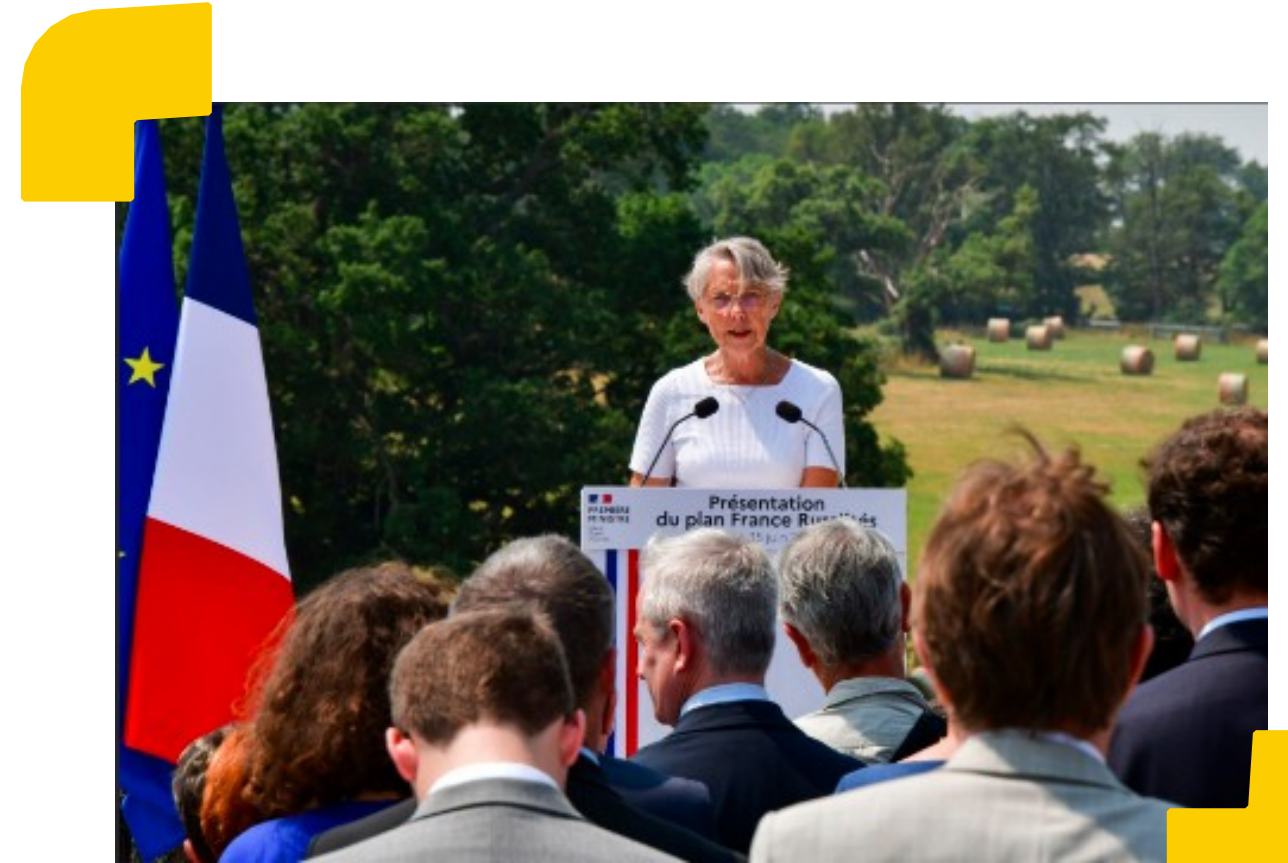
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lancement du plan France Ruralités – juin 2023

Issu de la démarche d'évaluation de l'Agenda rural et de retours d'expériences terrain, le plan France Ruralités ambitionne d'améliorer le quotidien des Françaises et des Français vivant en zone rurale.

Un plan d'actions plus lisible
Un plan d'actions concret



Un plan France Ruralités en 4 axes

Axe 1

Un programme d'ingénierie à destination des communes rurales – Villages d'avenir

Axe 2

Un plan interministériel d'action dénommé « France Ruralités Solutions »

Axe 3

Une dotation de valorisation des aménités rurales (LdF 2024)

Axe 4

Un renfort d'attractivité avec la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) – Entrée en vigueur 1er juillet 2024



SOUTENIR
les villages dans
la conception de
leurs projets



RÉMUNERER
et reconnaître les
aménités rurales



APPORTER
des solutions
aux besoins du
quotidien



RENFORCER
les Zones de
Revitalisation
Rurale (ZRR)

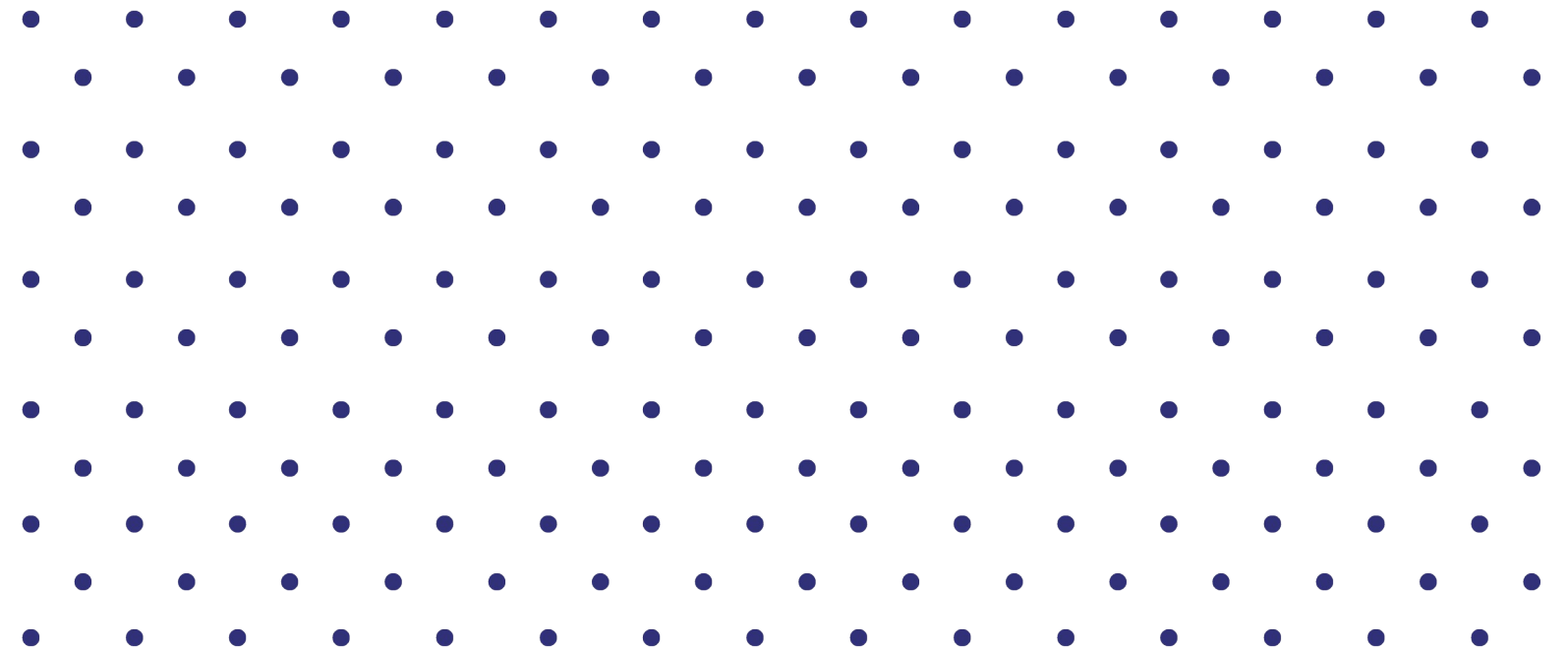
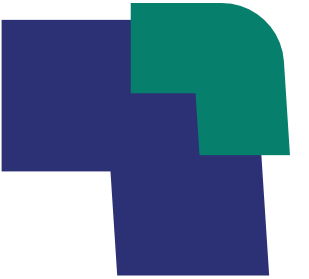


agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE
RURALITÉS

LES RURALITÉS, **AU COEUR** DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

PRÉSENTATION DE VILLAGES D'AVENIR



Villages d'avenir - 3 objectifs:

Accompagner les communes « VA » dans la conception et la réalisation de leurs projets,

Favoriser la mobilisation des cofinancements de ces projets,

Assurer la prise en compte des objectifs de cohésion territoriale et de transition écologique.



Villages d'avenir - Un appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets.

Complète l'offre d'ingénierie déployée par l'ANCT en zones rurales : Petites Villes de demain, l'ingénierie sur mesure, les volontaires territoriaux en administration.

Un chef de projet dans la Marne : pour renforcer le lien entre les projets des communes rurales et les dispositifs d'appui existants avec un rôle d'appui direct et d'articulation.



Villages d'avenir – Pour qui ?

Communes rurales selon la définition INSEE :

Soit pour des grappes de 2 à 8 communes, chacune comptant moins de 3 500 hab., portant un ou plusieurs projets en commun.

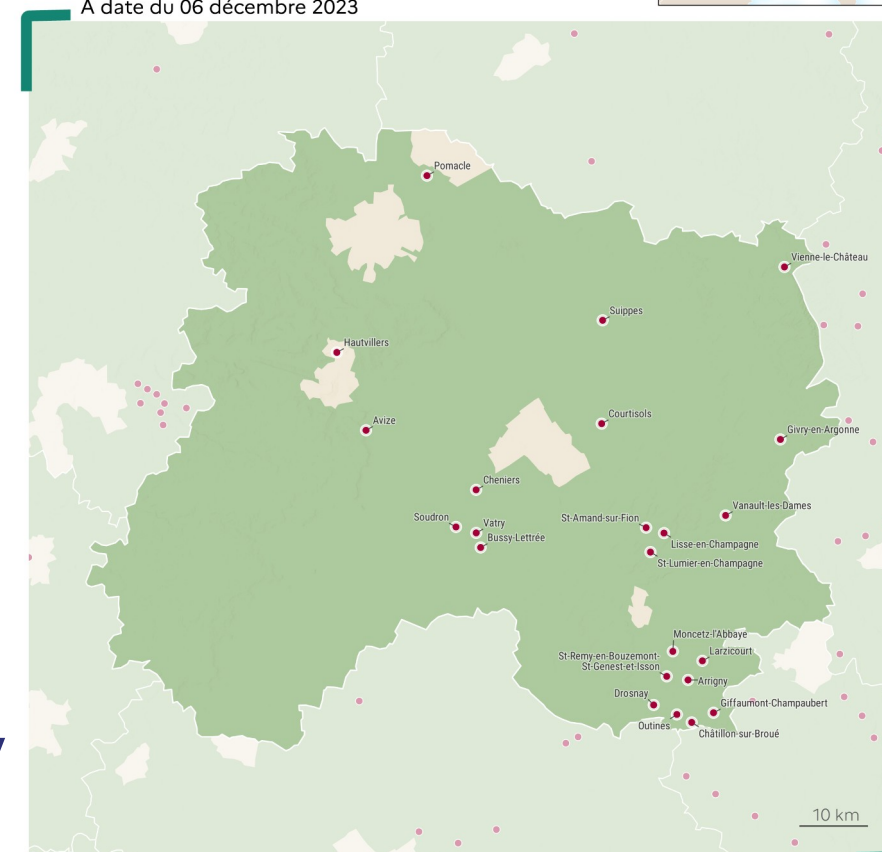
Soit pour une commune seule de moins de 3 500 hab. ayant fonction de centralité (c'est-à-dire un niveau minimal d'équipement de services).





23 communes labellisées
Villages d'avenir

À date du 06 décembre 2023



Répartition des communes selon la grille de densité
■ rurale ■ urbaine

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Villages d'avenir – Pour qui ?

Dans la Marne, 23 communes Villages d'avenir.

8 VA individuel : Pomacle, Hautvillers, Avize, Suippes, Courtisols, Vienne-le-Chateau, Givry-en-Argonne, Vanault-les-Dames.

3 grappes :

Arrigny , Châtillon-sur-Broué , Drosnay, Larzicourt, Moncetz-L'Abbaye, Outines, St-Rémy-en-Bouzemont, Giffaumont-Champaubert.

St-Amand-sur-Fion, Lisse-en-Champagne, St-Lumier-en-Champagne.

Soudron ; Vatricy ; Bussy-Lettrée ; Cheniers.



Villages d'avenir – Nature de l'appui :

Un chef de projet dans la Marne mutualisé pour accompagner les différents territoires lauréats,

Un accompagnement individuel: aide à l'élaboration d'une feuille de route, fixant les priorités des projets et leur planification, identification des financements mobilisables, veille sur les nouveaux dispositifs, ...

Mobilisation de l'ingénierie « sur mesure » de l'ANCT, si besoin.



Villages d'avenir – Gouvernance :

Un comité de pilotage départemental annuel présidé par M. le Préfet, associant ses opérateurs et l'ensemble des partenaires : Région, Département, Epci, Association des Maires de la Marne,...

Un comité de projets par Villages d'avenir, co-présidé par le sous-préfet référent Ruralités (ou le sous-préfet d'arrondissement) et le maire,

Des rencontres régulières entre le chef de projet et le maire.



Villages d'avenir – Articulation entre dispositifs :

Les projets des Villages d'avenir concourent à la réussite de la planification écologique.

Articulation avec les dispositifs nationaux ANCT et MTECT:
Pacte Territoriaux de Réussite de la Transition Ecologique,
Petites Villes de Demain,
Action Coeur de Ville,
Territoires d'Industrie,
« Nouveaux lieux, nouveaux liens », ...

Et avec les projets de territoires de l'EPCI.



Villages d'avenir – Thématiques des projets accompagnés :



Habitat/logement/rénovation du bâti dégradé (construction, réhabilitation, rénovation),



Transition énergétique (éclairage public, rénovation énergétique, production d'ENR)



Patrimoine et cadre de vie (rénovation, réhabilitation, valorisation touristique)



Services et commerces de proximité (mise en réseau avec France Services, lieux de convivialité, tiers lieux)



Circuits courts alimentaires et matériaux, valorisation d'un produit local



Transition numérique



Transition écologique et biodiversité



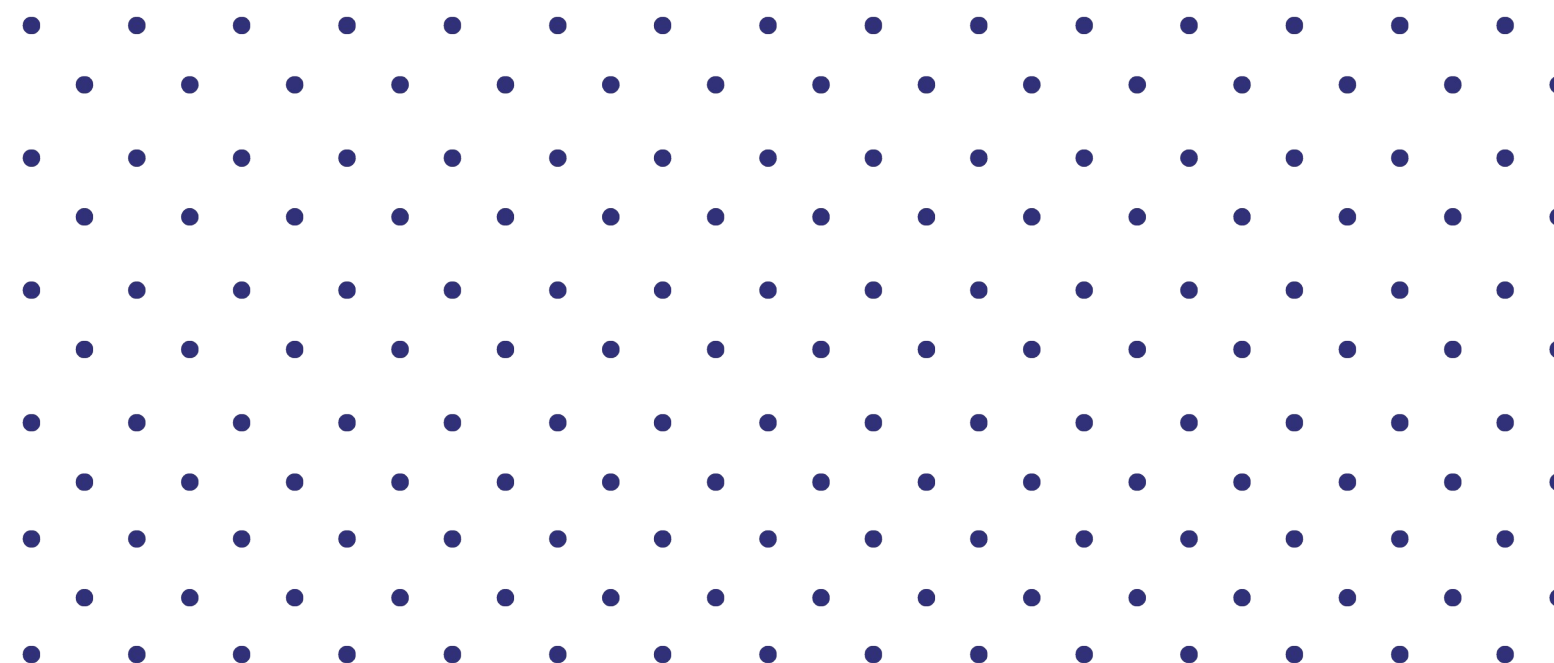
Engagement citoyen/Participation des habitants



FRANCE
RURALITÉS

LES RURALITÉS,
AU COEUR
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

**PRÉSENTATION DE FRANCE RURALITÉS
SOLUTIONS**



32 mesures pour améliorer le quotidien des **habitants des territoires ruraux**

Mobilités

- 🕒 Création du fonds de soutien aux mobilités rurales dotée de 90 M d'euros sur 3 ans, mobilisables via le Fonds vert, dont 30 millions d'euros en 2024.

Vie quotidienne des élus locaux

- 🕒 Proposition aux maires, par les nouveaux 3 500 enquêteurs environnementaux, de réaliser des diagnostics de sûreté environnementale
- 🕒 Revalorisation des métiers de garde-champêtre et de secrétaire de mairie
- 🕒 Favoriser les échanges entre les maires et les parquets
- 🕒 Cybersécurité des élus
- 🕒 Guide sécurité routière

Egalité des chances et éducation

- ▷ Généralisation de l'expérimentation des Territoires éducatifs ruraux
- ▷ Labellisation de 3 000 places supplémentaires d'internat d'excellence
- ▷ Une vision à 3 ans sur l'évolution de la carte scolaire
- ▷ 1 250 services civiques en ruralité
- ▷ Relais info jeune dans les espaces France services

Attractivité et services

- ▷ Prolongation du dispositif VTA jusqu'en 2026 et création des VTA Expertises en 2024
- ▷ Poursuite de l'action en faveur des commerces ruraux à travers le déploiement du fonds de soutien au commerce rural, doté de 12M€ sur 2023-2024
- ▷ Soutien à l'installation de France services en milieu rural
- ▷ Création d'un fonds de 2 M€ pour les lieux de convivialité innovants en ruralité
- ▷ Création d'un fonds de 3 M€ pour amorcer les projets locaux d'économie sociale et solidaire

Santé

- ▷ Lancement de 100 médicobus
- ▷ Doublement du nombre de maisons de santé
- ▷ Stage de quatrième année de formation en médecine générale en zone sous dense
- ▷ Couvrir 100 % du territoire en communautés professionnelles de santé (CPTS)
- ▷ Intensifier la coopération entre les professionnels de santé

Culture

- 🕒 Mise en place d'un plan en faveur de l'ingénierie culturelle en ruralité
- 🕒 Mieux protéger le patrimoine religieux
- 🕒 Revalorisation des subventions aux petites communes rurales pour l'entretien de leurs monuments aux morts
- 🕒 Renforcement des contrats départementaux lecture
- 🕒 Soutien renforcé aux micro-folies avec l'implantation d'au moins 200 micro-folies en milieu rural



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Habitat et logement

- 🕒 Accompagnement à la réalisation et à l'animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat dédiées à la revitalisation rurale et soutien au déploiement des ORT par l'Anah
- 🕒 Création d'une prime de sortie de la vacance

Un guide pratique, à destination des élus décline sous forme de fiche, les 32 mesures.

A retrouver sur le site www.marne.gouv.fr

Les mesures sont déclinées en fiches opérationnelles.



Je développe une offre de transport sur mon territoire

ACCOMPAGNER LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ LOCALE EN ZONES RURALES DANS LE DÉPLOIEMENT D'UNE OFFRE DE MOBILITÉ DURABLE, INNOVANTE ET SOLIDAIRE

OBJECTIFS POURSUIVIS

Accompagner la mise en place de projets territoriaux qui favorisent la mobilité de proximité.

> 86% des habitants des zones rurales sont dépendants de la voiture, alors que le transport routier est le premier responsable des émissions de CO₂ en France. A cette problématique se cumulent les difficultés liées au coût, à la durée des trajets, à l'accès aux transports. Parce que la mobilité physique est celle qui rend possible toutes les autres mobilités (professionnelle, sociale) elle doit être mise à la portée de tous.

> C'est tout l'objet de la loi d'orientation des mobilités qui vise à offrir des solutions de mobilité partout et pour tous, en particulier dans les zones rurales. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2021, le territoire de chaque communauté de communes est couvert par une autorité organisatrice de la mobilité, l'intercommunalité ou la région.

Pour concrétiser cette ambition, le fonds mobilité rurale, doté d'une enveloppe de 90 M€ sur trois ans, a pour objectif :

- > de permettre à chaque territoire rural de disposer d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable, innovante et inclusive d'ici 3 ans;
- > de soutenir les territoires ruraux pour qu'ils se dotent d'un bouquet de services de mobilité adapté aux besoins de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à la voiture individuelle;
- > d'accompagner les populations les plus fragiles de ces territoires pour leurs déplacements.



PROJETS SOUTENUS

Le fonds mobilité rurale vise ainsi à financer des études, de l'ingénierie et des investissements pour le déploiement de solutions concrètes de mobilité du «premier kilomètre», selon 2 volets :

- > **Volet 1** : Elaboration d'une stratégie mobilité/ d'un plan de mobilité simplifié / assistance à maîtrise d'ouvrage
- > **Volet 2** : Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité, animation des solutions de mobilités, conseil à l'utilisation de services, dont achat de petits véhicules

CONDITIONS/CRITÈRES D'ACCÈS À LA MESURE

- > Projet situé en zone rurale, prioritairement dans le territoire d'une communauté de communes.
- > Projet porté par une collectivité, un groupement, un établissement public ayant le statut d'autorité organisatrice de la mobilité locale (L.1231-1 du code des transports) (ou une délégation de compétence équivalente).

COMMENT CANDIDATER ?

Le fonds mobilité rurale (30 M€ en 2024) sera mis en place via le Fonds Vert à partir du **1^{er} Janvier 2024**.

Les candidatures seront à soumettre aux préfets de département via **Démarches simplifiées**

Certains projets peuvent d'ores et déjà bénéficier d'un soutien de l'Etat via le fonds mobilité active, le Fonds vert covoiturage, la DSIL, l'ADEME...





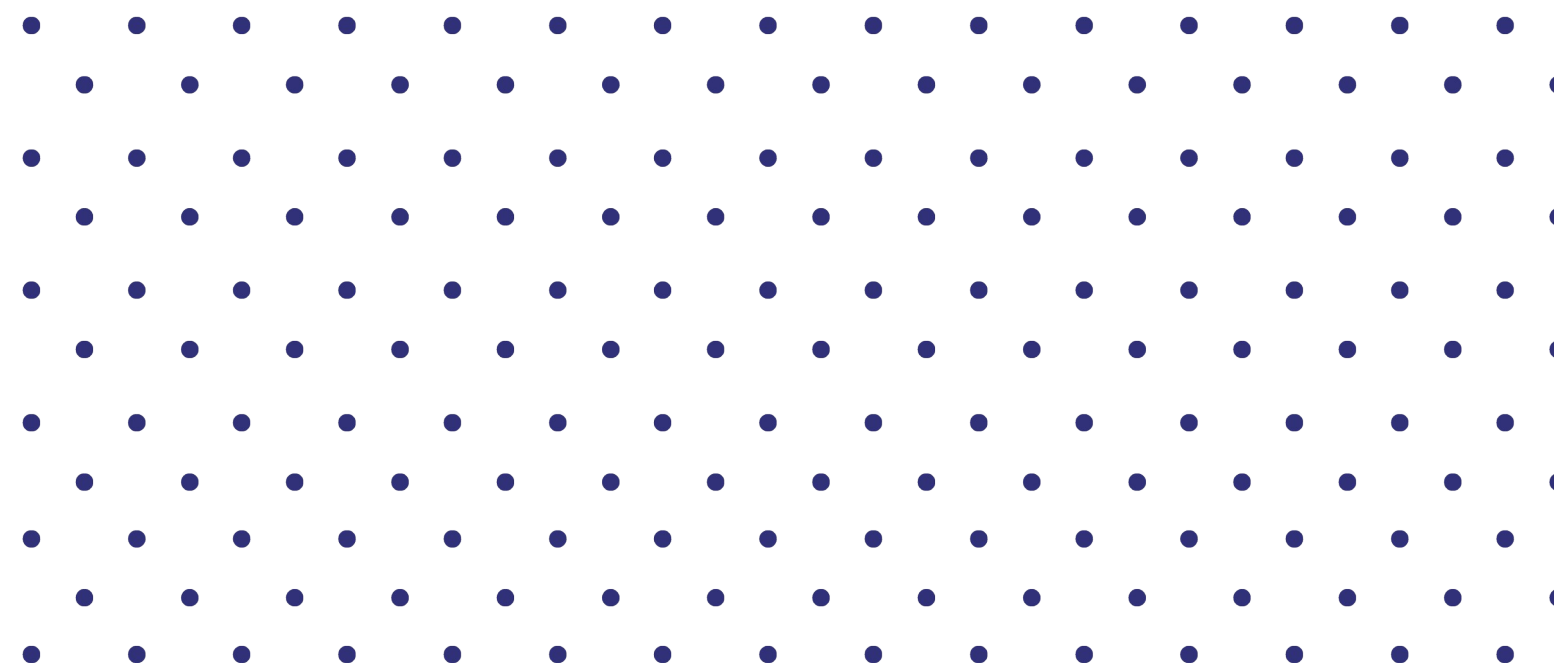
agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE
RURALITÉS

LES RURALITÉS, **AU COEUR** DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



PRÉSENTATION DE LA DOTATION « AMÉNITÉS RURALES »



Dotation « aménités rurales »

Les ruralités possèdent 90% des surfaces protégées françaises et de nombreuses ressources, indispensables à la transition écologique (forêt, eau, sols, biodiversité, etc.).

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, passe d'un montant de 50 millions d'€ à 100 millions d'euros, permettant ainsi aux territoires ruraux de protéger et développer leur patrimoine naturel.

Et reconnaître l'engagement des collectivités rurales dans l'atteinte des objectifs de transition écologique en cohérence avec les objectifs poursuivis dans le cadre de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP 2030).



90% des forêts
sont dans les territoires ruraux



79 millions de tonnes de
CO2 captée par an



381 000 km de rivières
sont dans les territoires ruraux



90%

de la surface totale
protégée en France est
comprise dans les
ruralités

Dotation « aménités rurales »

Un décret en Conseil d'Etat précisera :

- Les conditions d'éligibilité des communes à la dotation
- Les modalités de prise en compte des aires protégées
- Les modalités de calcul des attributions.



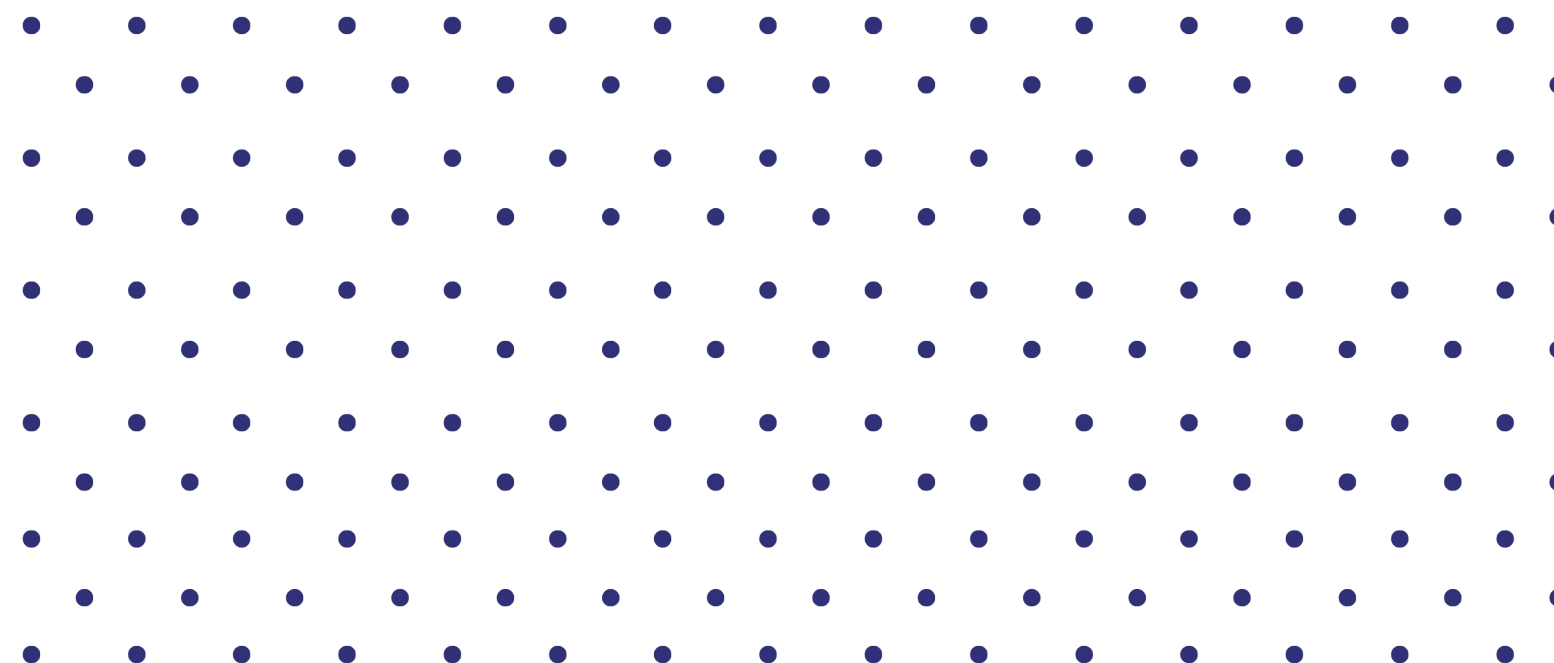
agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE
RURALITÉS

LES RURALITÉS, **AU COEUR** DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DES ZONES DE REVITALISATION RURALE



Mise en place de Zones France Ruralités revitalisation - ZFRR et ZFRR+

Objectifs de la refonte des zones de revitalisation rurales : + de clarté, + de justice, + d'efficacité

- ▷ Besoin d'actualiser les critères de classement
- ▷ Besoin de renforcer l'efficacité des exonérations au service de nos ruralités

A compter du 01/07/2024, mise en place des Zones France Ruralités revitalisation (ZFRR) et ZFRR+.

Lien utile :

www.marne.gouv.fr

> Rubrique « Actions de l'Etat »

> Dossier « Aménagement du territoire »

> « Plan France Ruralités »

Merci de votre
attention

